



MAIRIE
LES GONDS
Code Postal : 17100

Les Gonds, le 30 août 2021

ARRÊTÉ N° 2021 – 54

**Réglementation permanente de la circulation
rue du Théâtre Romain (sur la portion sise sur la commune des Gonds)**

Le Maire-Adjoint de la Commune des GONDS,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R 225 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires),

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation **rue du Théâtre Romain (sur la portion sise sur la commune des Gonds)** afin de favoriser une meilleure cohabitation entre les différents modes de déplacement,

ARRÊTE

Article 1 : Les cyclistes sont autorisés à emprunter la rue du Théâtre Romain dans les deux sens.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par les services municipaux

Article 3 : Monsieur le Directeur de la Direction des Infrastructures – Agence de Saint-Jean-d'Angély,
Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de SAINTES,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et dont ampliation sera adressée à l'entreprise chargée des travaux.

*Le Maire-Adjoint,
Jacques CROUZET.*

